

Recu en préfecture le 03/11/2023

Publié le



EXTRAIT DU PROCES V DES DELIBERATION ID: 033-253306310-20231018-2023_04_40-DE DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à 14h30,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 25 septembre 2023

Etaient présents: Mme Pascale GOT; Mme Célia MONSEIGNE; Mme Françoise de ROFFIGNAC; Mme Ghislaine GUILLEN; Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD; M. Jean PROU; M. Jacky BOTTON; M. Jean-Pierre GERVREAU; M. Stéphane COTIER; Mr Louis CAVALEIRO; M. Philippe LABRIEUX.

Absents représentés : Véronique FERREIRA, pouvoir à Pascale GOT

Etaient excusés: Mme Véronique HAMMERER; Mme Lydia HERAUD M. Olivier ESCOTS; Mr BARRAUD; Mme FERREIRA; Mr Cyril PENAUD

Etaient également présents : Stéphane LE BOT en visio-conférence ; Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ; Mme Elodie LIBAUD, Département de la Charente-Maritime ; Mme Clémentine GUILLAUD, CARA.

Président de séance : Mme Françoise de ROFFIGNAC

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice: 17 Membres présents: 11 Suffrages exprimés: 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération N° 2023-04-40

Réalisation de l'étude de mise à jour de l'état des lieux, diagnostic et bilan de la gouvernance du SAGE Estuaire de la Gironde dans le cadre de sa révision

Vu le CGCT;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Vu la délibération de la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde en date du 09 décembre 2021 concernant la révision du SAGE ;

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1: De lancer les prochaines études nécessaires au processus de révision du SAGE, à savoir une mise à jour de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE actuel, un bilan de la gouvernance du SAGE basé sur des échanges et enquêtes,

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente à confier la réalisation de ces prestations à des prestataires spécialisés, par consultation ou procédure adaptée selon les montants, pour une dépense maximale de :

- 160 000 €, cumulés sur 2 années 2024 et 2025, pour l'état des lieux / diagnostic
- 20 000 € pour le bilan lié à la gouvernance sur l'exercice 2024.

Les dépenses non inscrites au budget 23 devant être inscrites au budget annexe Eau 2024.

Article 3 : D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour réaliser ces opérations, des subventions à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au Département de la Gironde, au Département de la Charente-Maritime et à la Région Nouvelle-Aquitaine,

Article 4.: D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 18 octobre 2023.

La présidente de séance

Françoise de ROFFIGN

La secrétaire de séance,

Célia MONSEIGNE

Envoyé en préfecture le 03/11/2023 Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le

ID: 033-253306310-20231018-2023_04_40-DE